

LE SPSTI EN TANT QUE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DANS LA TRANSFORMATION DES SITUATIONS DE TRAVAIL À L'AIDE D'OUTILS INNOVANTS

37^e Congrès National de Médecine et Santé au Travail
Montpellier - 04 au 07 juin 2024

S. Bourgogne-Petit, C. Milot-Gaillard
s.petit@agestra.org

CONTEXTE

- > **Déménagement** de locaux d'un adhérent spécialisé en maintenance industrielle.
- > **Appel au SPSTI pour un accompagnement** (réimplantation et mutualisation de ses activités).
- > 28 salariés & 2 activités majeures : un pôle administratif (bureaux) et un pôle technique (atelier).

C'est dans ce contexte que le médecin du travail a été sollicité par les responsables d'activité et d'hygiène-sécurité-environnement pour mobiliser les ressources adéquates.

PROBLÉMATIQUE

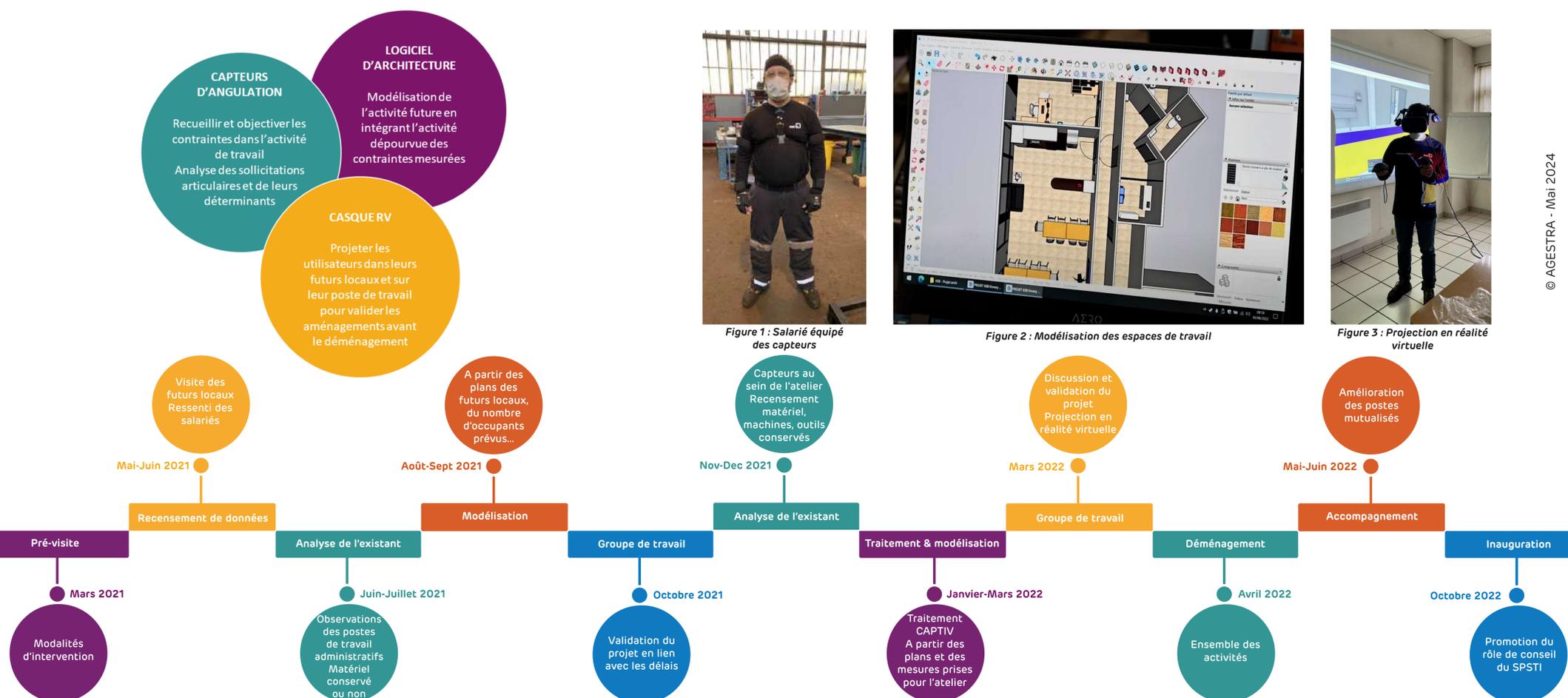
Comment accompagner un adhérent au mieux dans la transformation de ses situations de travail grâce aux outils innovants ?

OBJECTIFS

- > **Concevoir et implanter** les activités administratives.
- > **Intégrer** les activités techniques à travers l'analyse des situations de travail rencontrées au sein des ateliers.
- > **Proposer** des aménagements garantissant la santé et la sécurité des salariés ainsi que l'efficacité de l'entreprise.

MÉTHODOLOGIE

Afin d'apporter des réponses pertinentes face au défi de cette intervention, des outils innovants ont été déployés :



RESULTATS

L'analyse de l'activité a permis d'illustrer :

- > Les **contraintes** physiques, notamment articulaires, relatives aux tâches de maintenance ;
- > Les **phases de l'activité et les outils les plus contraignants** ainsi que les déterminants à l'origine de ces contraintes.

La modélisation des espaces de travail a permis :

- > L'**adaptation** de chaque poste à son utilisateur futur d'après ses caractéristiques et ses tâches ;
- > La **prise en compte des coactivités** et des besoins en termes de communication des équipes ;
- > La **rationalisation** des espaces de travail et de stockage ;
- > La **prise en compte des besoins** de matériel des futurs usagers ;
- > L'**ouverture du dialogue** face aux risques professionnels inhérents à chaque activité ;
- > La **validation par anticipation de l'achat de matériel**.

CONCLUSION

Le SPSTI s'est positionné en tant que **partenaire privilégié** pour accompagner son adhérent dans :

- > La mise en place de cette **démarche participative** ;
- > La transformation des situations de travail pour les améliorer dans une logique de **prévention primaire novatrice**.

Retrouvez ce projet en vidéo !

